



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 379

Compensation à la sécurité sociale du coût des dons
de vaccins à des pays tiers et reversement des
recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience
(FRR) européenne au titre du volet « Sécur
investissement » du plan national de relance et de
résilience (PNRR)



PROGRAMME 379

Compensation à la sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Franck von Lennep

Directeur de la sécurité sociale

Responsable du programme n° 379 : Compensation à la sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)

Ce programme temporaire a pour vocation d'assurer la compensation à la sécurité sociale des dons de vaccins effectués vis-à-vis de pays tiers ainsi que d'assurer le reversement des recettes de la Facilité pour la reprise et résilience (FRR) de l'Union européenne dédiées au volet investissement du Ségur de la Santé.

Pour ce qui concerne les dons de vaccins, le programme vise à compenser la sécurité sociale au titre des vaccins achetés par la France *via* Santé Publique France et ayant été donnés à des pays tiers. Ce mécanisme de solidarité internationale mis en place très rapidement après le déclenchement de la crise a ainsi permis de faire don de près de 98 millions de doses à des pays tiers. Cette politique s'est réalisée *via* des négociations bilatérale ou le système international COVAX sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé.

Plus précisément, 97,9 millions de doses ont été données par la France en 2021 et 2023, dont 87,3 millions *via* l'initiative multilatérale Covax et 10,6 millions de doses *via* des dons bilatéraux directs.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du plan de relance, le volet investissement en santé est soutenu par une enveloppe de 19 Md€ sur dix ans, dont 13 Md€ annoncés en novembre 2019 et inscrits dans l'article 50 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 et 6 Md€ sur cinq ans annoncés dans le cadre du Ségur de la santé et intégrés au plan « France Relance ». Ce dernier est composé comme suit :

- Le soutien aux projets d'investissement dans les établissements de santé (2,5 Md€).
- Le soutien aux projets d'investissement dans les établissements médico-sociaux, en particulier les EHPAD (1,5 Md€)
- Le soutien aux projets d'amélioration des outils numériques en santé (2 Md€)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer le déploiement du volet « sanitaire » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR 1.1 : Nombre d'établissements de santé soutenus dans leurs investissements "du quotidien"

INDICATEUR 1.2 : Nombre de projets d'investissement dans la construction, la rénovation énergétique et la modernisation d'établissements de santé > 20 millions d'euros

OBJECTIF 2 : Assurer le déploiement du volet « médico-social » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR 2.1 : Nombre de places construites ou rénovées en établissement d'hébergement pour personnes âgées

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer le déploiement du volet « sanitaire » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR

1.1 – Nombre d'établissements de santé soutenus dans leurs investissements "du quotidien"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre cumulé d'établissements de santé soutenus dans leurs investissements "du quotidien"	Nb	Sans objet	Sans objet	800	1680	cible atteinte	Sans objet

Commentaires techniques

Nombre d'établissements auxquels l'Agence régionale de santé (ARS) a attribué des crédits d'investissement en installations techniques, équipements ou de rénovation légère. Calcul en cumulé : nombre d'établissements de santé pour lesquels les crédits ont été délégués par l'ARS (via la signature d'un contrat entre l'établissement et l'ARS). Le financement des établissements à ce titre se fait par l'intermédiaire du FMIS (fond pour la modernisation et l'investissement en santé) dont l'opérateur est la Caisse des dépôts et consignations.

INDICATEUR

1.2 – Nombre de projets d'investissement dans la construction, la rénovation énergétique et la modernisation d'établissements de santé > 20 millions d'euros

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre cumulé de projets d'investissement dans la construction, la rénovation énergétique et la modernisation d'établissements de santé > 20 millions d'euros	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	10

Commentaires techniques

10 établissements concernés en cible 2024 au lieu de 20 initialement, conformément au tableau des cibles et jalons revu en avril 2023.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'enveloppe consacrée aux investissements du quotidien s'élève au total à 1,5 Md€. Ces montants sont délégués par le Fond pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS) aux Agences régionales de santé chargées de contractualiser avec les établissements de santé, à hauteur de 500 M€ en 2021, 500 M€ en 2022 et 200 M€ en 2023.

Le soutien aux investissements courants (projets d'équipements pérennes destinés à l'amélioration des services de soins, petites rénovations) doit notamment permettre de réduire les inégalités territoriales en favorisant le renouvellement des équipements et le maintien d'un outil de production de qualité au sein des structures présentant les plus forts besoins.

L'indicateur retenu (nombre d'établissements soutenus) et les cibles sont cohérents avec ceux communiqués à la Commission européenne dans le cadre du PNRR 2021 (800 établissements en 2023 et 1 000 établissements en 2026), dont l'atteinte conditionne le versement des recettes par la Facilité pour la reprise et la résilience.

Au 31 mars 2023, 1 680 établissements de santé avaient reçu au moins un versement au titre de la dotation « investissements du quotidien ». La cible du jalon 2023 et ainsi que celle du jalon 2026 sont donc déjà atteintes. **L'amélioration apportée est rapidement visible** : hausse de +13 % du volume des investissements en 2021, portée par une hausse de l'investissement courant avec, pour la première fois depuis 2013, un **infléchissement du taux de vétusté des équipements**. Ces résultats traduisent le succès du Ségur de la Santé qui aura permis de relancer l'investissement des établissements de santé.

L'enveloppe consacrée au financement des projets d'investissement prioritaires s'élève à 1 Md€ dans le cadre du PNRR. Elle est complétée par d'autres sources de financement hors PNRR. Les dossiers d'investissement structurants concernés par cette enveloppe devront démontrer que le projet :

- constitue un levier d'innovation et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge des patients, notamment en fluidifiant les parcours de soins et le lien ville-hôpital ;
- contribue à l'adaptation et à la modernisation de l'offre de soins dans les territoires. La régulation territoriale doit permettre de concilier les choix d'investissements des établissements avec les besoins de santé des territoires, en favorisant les coopérations et les mutualisations. Les investissements soutenus doivent privilégier les projets évolutifs permettant de s'adapter aux éventuels changements d'organisations ou de pratiques au sein des établissements et à l'échelle des territoires ;
- s'inscrit dans le cadre d'un schéma global immobilier à l'appui d'une stratégie affirmée et détaillée dans le projet médical et le projet d'établissement ;
- porte des objectifs ambitieux en matière de développement durable.

L'indicateur retenu et les cibles sont cohérents avec ceux communiqués à la Commission européenne dans le cadre du PNRR (10 projets au T4 2024 ; 30 projets au T2 2026), dont l'atteinte conditionne le versement des recettes par la Facilité pour la reprise et la résilience.

OBJECTIF

2 – Assurer le déploiement du volet « médico-social » du Ségur Investissement en cohérence avec le plan national de relance et de résilience

INDICATEUR

2.1 – Nombre de places construites ou rénovées en établissement d’hébergement pour personnes âgées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre cumulé de places construites ou rénovées en établissement d’hébergement pour personnes âgées	Nb	Sans objet	3 008	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

ANALYSE DES RÉSULTATS

L’enveloppe consacrée au financement de la construction ou rénovation de places d’hébergement pour personnes âgées s’élève à 1,25 Md€.

Le pilotage opérationnel du dispositif est assuré par la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) au travers du plan annuel d’investissements (PAI). La sélection des investissements et la régulation des projets définis à l’échelle nationale permettront d’assurer leur cohérence avec d’une part, les objectifs du plan national de relance et de résilience et d’autre part, les orientations nationales concernant le grand âge et l’autonomie.

L’indicateur retenu et les cibles sont cohérents avec ceux communiqués à la Commission européenne dans le cadre du PNRR (32 200 places à l’horizon 2026 au lieu de 36 000 initialement), dont l’atteinte conditionne le versement des recettes par la Facilité pour la reprise et la résilience. L’atteinte de ce jalon fixé par le PNRR ne pourra être mesurée qu’à l’échéance 2026, il n’y a donc pas de cible fixée pour 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers		190 000 000	0 190 000 000	0
02 – Ségur investissement du PNRR	1 930 400 000	1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000
Total des AE prévues en LFI	1 930 400 000	0	1 930 400 000	1 930 400 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+190 000 000 (hors titre 2)		+190 000 000	
Total des AE ouvertes	2 120 400 000 (hors titre 2)		2 120 400 000	
Total des AE consommées	0	2 120 400 000	2 120 400 000	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers		190 000 000	0 190 000 000	0
02 – Ségur investissement du PNRR	1 930 400 000	1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000
Total des CP prévus en LFI	1 930 400 000	0	1 930 400 000	1 930 400 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+190 000 000 (hors titre 2)		+190 000 000	
Total des CP ouverts	2 120 400 000 (hors titre 2)		2 120 400 000	
Total des CP consommés	0	2 120 400 000	2 120 400 000	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers	1 358 457 945	0	0
02 – Sécur investissement du PNRR		0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	1 358 457 945		1 358 457 945

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers	1 358 457 945	0	0
02 – Sécur investissement du PNRR		0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Total des CP consommés	1 358 457 945		1 358 457 945

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	1 930 400 000	0	0	1 930 400 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	1 930 400 000	0	0	1 930 400 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 358 457 945	0	2 120 400 000	1 358 457 945	0	2 120 400 000
Transferts aux autres collectivités	1 358 457 945	0	2 120 400 000	1 358 457 945	0	2 120 400 000
Total hors FdC et AdP		1 930 400 000			1 930 400 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+190 000 000			+190 000 000	
Total*	1 358 457 945	2 120 400 000	2 120 400 000	1 358 457 945	2 120 400 000	2 120 400 000

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		190 000 000		190 000 000				
Total		190 000 000		190 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		190 000 000		190 000 000				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers		190 000 000	0 190 000 000		190 000 000	0 190 000 000
02 – Ségur investissement du PNRR		1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000		1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 930 400 000	1 930 400 000	0	1 930 400 000	1 930 400 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+190 000 000	+190 000 000		+190 000 000	+190 000 000
Total des crédits ouverts	0	2 120 400 000	2 120 400 000	0	2 120 400 000	2 120 400 000
Total des crédits consommés	0	2 120 400 000	2 120 400 000	0	2 120 400 000	2 120 400 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 930 400 000	1 930 400 000	0	1 930 400 000	1 930 400 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 930 400 000	1 930 400 000	0	1 930 400 000	1 930 400 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

190 M€ ont été ouverts en loi de finances de fin de gestion au titre de la compensation des dons de vaccins à des pays tiers.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 2 120 400 000	CP ouverts en 2023 * (P1) 2 120 400 000
AE engagées en 2023 (E2) 2 120 400 000	CP consommés en 2023 (P2) 2 120 400 000
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) 2 120 400 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 2 120 400 000	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -2 120 400 000	
	AE engagées en 2023 (E2) 2 120 400 000	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 2 120 400 000	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers		190 000 000	0 190 000 000		190 000 000	0 190 000 000

10,7 millions de doses ont été données en 2023 pour une valorisation de 196 M€. Cependant, seuls 190 M€ de crédits ont été ouverts en loi de fin de gestion pour 2023 à ce titre, soit 6 M€ de moins que le coût enregistré en 2023. Cet écart s'explique par le fait que le type et le nombre définitif de doses n'étaient pas connus au moment des arbitrages de fin de gestion.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		190 000 000		190 000 000
Transferts aux autres collectivités		190 000 000		190 000 000
Total		190 000 000		190 000 000

ACTION**02 – Ségur investissement du PNRR**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Ségur investissement du PNRR		1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000		1 930 400 000 1 930 400 000	1 930 400 000 1 930 400 000

Le montant de la dotation pour 2023 au titre du reversement des recettes de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) de l'Union européenne dédiées au volet investissement du Ségur de la Santé s'élève à 1 930,4 M€. Elle correspond à 15,2 % de l'enveloppe prévisionnelle de la FRR pour 2023 (12,7 Mds) conformément à l'article 6 de la convention du 28 octobre 2022 relative au « plan national pour la relance et la résilience » (PNRR) conclue entre le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le Ministre de la santé et de la prévention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 930 400 000		1 930 400 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 930 400 000		1 930 400 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 930 400 000		1 930 400 000
Transferts aux autres collectivités		1 930 400 000		1 930 400 000
Total	1 930 400 000	1 930 400 000	1 930 400 000	1 930 400 000